



Administration communale de Colmar-Berg

Avis d'urbanisme Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » - « rue des Champs » à Welsdorf

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que les pièces relatives au projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » « rue des Champs » à Welsdorf, élaboré par le bureau S+Schumacher Schmiz Architectes, sont déposées pendant trente jours à partir du 20 septembre 2024 jusqu'au 21 octobre inclus à la maison communale où le public peut en prendre connaissance.

Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune : www.colmar-berg.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

En application de ce même article, les observations et les objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Colmar-Berg, le 19 septembre 2024.

Le collège des bourgmestre et échevins

Three handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom of the page. The signatures are stylized and appear to be the names of the members of the municipal council.